



## Heritage d'une maison et procès

Par **ninie974**, le **09/06/2016** à **07:11**

Bonjour

J'ai hérité lors du décès de mon père sa maison.

ma grand mère lors de son vivant a vendu sa maison à mon père 'en 1960 .Ma grand-mère avait d'autre enfants. et n'était pas marié à mon grand père mon père comme il n'habitait sa maison a laissé ses 3 sœurs et une nièce habitaient la maison .

ça fait un an que mon père est décédé et comme suis fille unique le bien me revient.

De bon cœur je vais voir mes tantes et leur proposent de rester encore 2 ans gratuitement la maison et ensuite faut qu'elle partent .Au début elles on accepté j'ai transférer eau edf et telecom à leur nom.Des que cela a été faite elle me disent qu'elle quitteront pas la maison.

J'ai du entamer un procès contre elles.Çà traînent et maintenant comme défense elle contestent mon héritage et dit que c'est une donation déguisée et qu'elles fut lésées

.Pourquoi lors du vivant de mon père elles n'ont pas dit cela.Mon avocat me dit d'être sereine que elles peuvent contester et que la loi reste la loi. dans mon cas on peut annuler un héritage .Ca me stresse beaucoup.

Dsl d'avoir été long.

Merci pour vos futures réponses.